



Fiche Inscription Année 2026-2027

Ecole, Accueil Périscolaire & Restauration Scolaire

Nom-Prénom(s) de l'enfant :

Date de naissance :

Lieu de naissance + Dépt

Sexe : F M

Adresse :

Scolarité à la rentrée :

Petite section

Moyenne section

Grande section

Cp

Ce1

Ce2

Cm1

Cm2

Régime alimentaire : Oui Non

PAI : Oui Non si oui, merci de joindre le document

Médecin traitant : (+précisez n° tél)

Les responsables légaux*:

Nom - Prénom du Responsable légal 1:

Adresse si différente :



Portable

Domicile

Professionnel



@

Autorité parentale : Oui Non

Profession

Nom – Prénom du Responsable légal 2 :

Adresse si différente :



Portable

Professionnel



@

Autorité parentale : Oui Non

Profession

Situation des responsables légaux : Mariés Pacsés Séparés Divorcés Union libre

Autre responsable légal (personne physique ou morale) :

Nom-Prénom de la personne référente :

Lien avec l'enfant :

Organisme (le cas échéant):

Autorité parentale: Oui Non

Adresse:



Portable

Domicile

sionnel



@

Informations périscolaires

Horaires du Périscolaire : Matin 7H15 à 8H20 – Soir 16H30 à 18H45.

Tarif du périscolaire : 2.50€

Tarif de la restauration scolaire : 3.85€

			Lundi	Mardi	Jeudi	Vend
Périscolaire matin	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Régulièrement <input type="checkbox"/> Occasionnellement <input type="checkbox"/>				
Périscolaire soir	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Régulièrement <input type="checkbox"/> Occasionnellement <input type="checkbox"/>				
Restauration scolaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Régulièrement <input type="checkbox"/> Occasionnellement <input type="checkbox"/>				

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant (hormis sa maman et son papa) :

Date :

Signature(s)

*Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les 2 responsables légaux pour :

- La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)
- Les élections des représentants de parents d'élèves : chaque parent est électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Art 34 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978) ; pour l'exercer, contactez la mairie.